

Directeur(trice): Lise-Anne St-Vincent

Bureau du registraire

CPPC - Enseignement en adaptation scolaire et sociale

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3637

www.uqtr.ca

Grade: Bachelier en éducation (B.Ed)**Crédits: 120****Note**

Ce programme a été entièrement révisé pour répondre précisément aux critères énoncés dans le nouveau Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante.

Présentation

Le programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale compte 120 crédits et vise la formation d'une personne professionnelle de l'éducation en adaptation scolaire et sociale apte à enseigner aux ordres primaire et secondaire. Il comprend les éléments essentiels d'une formation en enseignement (fondements), d'une formation pédagogique enrichie d'une formation particulière en adaptation de l'enseignement, d'une formation dans les disciplines à enseigner, d'une formation psychopédagogique et d'une formation pratique.

En brefObjectifs du programme

Le programme de baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire et sociale de l'Université du Québec à Trois-Rivières a pour objectif de former une personne professionnelle de l'intervention pédagogique capable d'intervenir auprès des élèves de l'adaptation scolaire et sociale, particulièrement auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement (primaire, secondaire, adultes).

La personne étudiante qui terminera avec succès son programme sera susceptible d'obtenir, moyennant une recommandation favorable des autorités compétentes, un brevet d'enseignement. Pour ce faire, elle aura obligatoirement à remplir un formulaire de « demande d'autorisation d'enseigner » disponible sur le site web de la Formation pratique en enseignement.

De plus, pour avoir accès aux différents milieux de stage, la personne étudiante aura à remplir le formulaire de Déclaration relative aux antécédents judiciaires. Pour plus d'informations, elle peut consulter le lien suivant :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/DTPE_declaration_antecedents_judiciaires.pdf/

Avenir : Carrière et débouchés

Les personnes détentrices d'un diplôme en enseignement en adaptation scolaire et sociale de l'UQTR auront plusieurs possibilités en matière d'emploi. D'emblée, il est important de souligner que l'UQTR est la seule université francophone québécoise qui offre un programme qui qualifie à la fois pour l'enseignement au primaire et au secondaire en adaptation scolaire. En effet, les enseignements sont réfléchis pour couvrir les apprentissages sur un continuum de l'ordre du primaire à l'ordre du secondaire. Ainsi, les écoles primaires et secondaires (publiques ou privées) ainsi que les écoles en formation des adultes pourront les accueillir afin de combler plusieurs besoins liés à l'embauche du personnel enseignant (contrats et postes en enseignement). En plus de leur habilitation à enseigner dans le champ de l'adaptation scolaire, elles pourront également intervenir dans les centres d'aide à l'apprentissage qui œuvrent en périphérie de l'école québécoise, dans les Centres de la petite enfance, les hôpitaux, les Centres jeunesse, etc.

Pour les personnes étudiantes particulièrement intéressées par les difficultés d'apprentissage et désireuses de poursuivre leur formation aux cycles supérieurs, il existe à l'UQTR un programme de maîtrise en éducation (concentration en orthopédagogie) (2512) afin de se former plus spécifiquement à la profession d'orthopédagogue. D'autres profils de la maîtrise en éducation sont également disponibles : profil psychopédagogie (1705), profil didactique (1706) et profil fondements et environnements de l'éducation (1707).

Compétences, exigences de formation

Au terme du baccalauréat, la personne étudiante est recommandée au brevet d'enseignement si elle a acquis une maîtrise

satisfaisante des compétences suivantes, telles qu'énoncées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec :

13 compétences tirées du Référentiel de compétences en enseignement (MEQ, 2020)

Deux compétences fondatrices

Compétence 1 Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture

Compétence 2 Maîtriser la langue d'enseignement

CHAMP 1 : six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves

Compétence 3 Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage

Compétence 4 Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage

Compétence 5 Évaluer les apprentissages

Compétence 6 Gérer le fonctionnement du groupe-classe

Compétence 7 Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves

Compétence 8 Soutenir le plaisir d'apprendre

CHAMP 2 : deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif

Compétence 9 S'impliquer activement au sein de l'équipe-école

Compétence 10 Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté

CHAMP 3 : une compétence inhérente au professionnalisme enseignant

Compétence 11 S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession

DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Compétence 12 Mobiliser le numérique

Compétence 13 Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

Il est à noter que l'acquisition de la compétence en communication et expression orale dans la langue d'enseignement sera encouragée tout au long de la formation et sera évaluée particulièrement au moment des cours de formation pratique et des stages.

Atouts UQTR

Université à taille humaine, l'UQTR offre aux personnes étudiantes un milieu d'apprentissage stimulant et unique. Interrogées sur leur expérience au sein du programme, les personnes étudiantes et diplômées reconnaissent d'emblée, de façon quasi unanime, l'expertise, l'engagement et le dévouement exceptionnels du personnel enseignant.

L'université du Québec à Trois-Rivières se situe en plein cœur d'une ville universitaire des plus dynamiques et où il fait bon vivre.

Les personnes étudiantes en adaptation scolaire et sociale ont la chance de réaliser quatre stages auprès d'élèves qui présentent des besoins diversifiés dans une multitude de contextes, ce qui enrichit considérablement leur formation universitaire. L'un d'eux peut même se réaliser hors Québec ou à l'international.

Les personnes étudiantes québécoises inscrites à temps plein dans ce programme sont admissibles à un programme de bourses incitatives: Programme de bourses Perspective Québec.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 80 places.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Dans le cas des reconnaissances des acquis accordées en dehors des ententes de passerelles, on ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas de bris de cheminement et que la durée prévue du programme sera respectée.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent

Base expérience

Etre une personne âgée d'au moins vingt et un ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience d'au moins six mois (équivalent temps complet) à titre soit de personne enseignante, soit de personne formatrice ou soit de personne intervenante auprès de personnes ayant un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La personne candidate adulte doit joindre à sa demande d'admission des attestations de son expérience. La personne responsable du programme pourra recommander à la personne candidate admissible, des activités d'appoint susceptibles de l'aider dans la formation qu'elle entreprend.

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux personnes candidates de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Personnes candidates collégiennes :

- Dossier scolaire (100 %)

Remarque: Les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, notamment les techniques d'éducation spécialisée, peuvent bénéficier de reconnaissances d'acquis notamment sous forme d'exemptions, sur recommandation du responsable du programme. Il est fortement suggéré à la personne étudiante de communiquer avec la personne responsable du programme avant sa première inscription.

Candidats adultes :

- Qualité du dossier (100 %)

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir des modalités de sélection mentionnées précédemment, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées. Si le Comité de sélection le juge nécessaire, les personnes candidates pourraient être tenues de se soumettre à d'autres mesures de sélection, notamment pour vérifier leur niveau de connaissances générales.

La répartition des places entre les personnes candidates collégiennes et les candidates adultes est laissée à l'appréciation du Comité de sélection qui tient compte notamment du nombre et de la qualité des candidatures dans chacune des catégories.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (117 crédits)

- DID1102 Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au secondaire I (DID1121)
- DID1104 Didactique des sciences et technologies en adaptation scolaire (PDG1042)
- DID1118 Didactique de la lecture en adaptation scolaire (PDG1075 ou PDG1087)
- DID1119 Didactique de l'écriture en adaptation scolaire (DID1118)
- DID1120 Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au préscolaire et primaire (PDG1076 ou PDG1086)

DID1121	Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au primaire II (DID1120)
DID1122	Didactique de l'enseignement des sciences humaines en adaptation scolaire (2 crédits) (PDG1041)
DID1123	Didactique de l'oral en adaptation scolaire
DID1147	Didactique de la sociologie et de l'éthique (2 crédits) (PDG1085)
DME1005	Évaluation des apprentissages
EEI1010	Initiation à l'intervention pédagogique en adaptation scolaire
EEI1019	Stage I : sensibilisation au milieu scolaire (2 crédits)
EEI1020	Stage II : observation et intervention en adaptation scolaire (EEI1019)
EEI1055	Gestion de la classe en adaptation scolaire
EEI1056	Difficultés socioémotionnelles et comportementales sévères en adaptation scolaire (EEI1055)
EEI1064	Stage IV : internat (9 crédits) (EEI1047 ou EEI1076 ou EEI1077; EEI1048 ou EEI1072; EEI1065 ou EEI1074)
EEI1070	Laboratoire d'enseignement en adaptation scolaire et sociale (PPG1017)
EEI1071	Inclusion scolaire. Répondre à la diversité en classe ordinaire (2 crédits)
EEI1072	Évaluation individualisée en lecture-écriture en adaptation scolaire (DID1118; DID1119)
EEI1073	Intervention individualisée en lecture-écriture en adaptation scolaire (2 crédits) (EEI1072)
EEI1074	Évaluation individualisée en mathématiques en adaptation scolaire (DID1120; DID1121; DID1102)
EEI1075	Intervention individualisée en mathématiques en adaptation scolaire (2 crédits) (EEI1074)
EEI1077	Stage III : Intervention et analyse de la pratique (4 crédits) (EEI1020; EEI1070; DID1119; DID1102)
PDG1026	Organisation de l'éducation au Québec
PDG1040	Éthique professionnelle en enseignement (2 crédits)
PDG1041	Fondements des sciences humaines au préscolaire et au primaire (2 crédits)
PDG1042	Fondements de l'enseignement de la science et de la technologie (2 crédits)
PDG1054	Approche curriculaire et Programme de formation de l'école québécoise
PDG1085	Fondements au programme Culture et citoyenneté québécoise (2 crédits)
PDG1086	Fondements à l'enseignement des mathématiques au primaire et au secondaire
PDG1087	Fondements à l'enseignement de la grammaire rénovée en adaptation scolaire
PED1022	Collaboration école, familles et communautés
PPG1008	Facteurs et processus de développement du langage de l'enfant
PPG1009	Projet de résolution de problèmes et synthèse de formation (EEI1076 ou EEI1077)
PPG1017	Développement cognitif, apprentissage et stratégies pédagogiques
PPG1019	Jeune adulte et son rapport à l'école
PPG1026	Attitudes du personnel enseignant et bien-être des élèves à l'école
PSD1046	Développement social, émotionnel et sexuel de l'enfant
SRE1006	Exploitation des résultats de recherche en éducation (2 crédits)
TLE1030	Mobilisation pédagogique du numérique
TLE1044	Mise à jour de ses habiletés technologiques (1 crédit)

Cours optionnels (0 à 3 crédits)

La personne étudiante choisit zéro à trois crédits dans la liste de cours suivants :

DCA1010	Langue des signes québécoise I
DCA1011	Enseigner aux élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme
DID1143	Didactique des mathématiques en adaptation scolaire au secondaire II (DID1102)
EAR1002	Didactique de l'art dramatique au primaire
EAR1027	Didactique des arts plastiques au préscolaire et au primaire
EFI1010	Troubles de la parole et du langage
FRA1022	Préparation au volet grammaire du TECFÉE
LQF1051	La littérature québécoise pour la jeunesse
PED1036	Culture, langue et littératie en contexte autochtone
PED1038	Jeu et psychomotricité
PED1044	La musique au service de l'enseignement
PRS1013	Jouer et apprendre avec les mots
PSE1049	Dépendances
TCA1001	Fondements des troubles du comportement alimentaire

Cours complémentaires (0 à 3 crédits)

La personne étudiante ayant réussi des cours en dehors de la liste des cours obligatoires et optionnels de son programme peut se faire reconnaître un cours de trois crédits, ou sinon le faire comme cours complémentaire en sélectionnant un cours (3 crédits) dans la discipline de son choix.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

CHEMINEMENT GLOBAL

Les personnes étudiantes admises au programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale sont tenues de s'inscrire à temps complet à tous les trimestres et de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement. Plusieurs situations peuvent placer une personne étudiante en situation de bris de cheminement, dont la reconnaissance d'acquis, l'échec à un cours, la modification d'inscription, l'autorisation d'absence. Lors d'un bris de cheminement, la personne étudiante est responsable de suivre la grille de cheminement, les préalables au cours et les règlements pédagogiques particuliers au programme.

La personne étudiante en bris de cheminement devra se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la direction du comité de programme.

RECONNAISSANCE D'ACQUIS

Les stages III et IV ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis selon l'expérience.

Pour être admissible à une reconnaissance d'acquis, le résultat du cours universitaire suivi doit correspondre minimalement à la note C.

STAGES

Aucun cours en présentiel, en ligne ou par correspondance ne peut être suivi en même temps que les stages III et IV, à l'exception des cours prévus à la sixième session (stage III) et septième session (stage IV) dans la grille de cheminement officielle du programme.

Les personnes étudiantes ayant choisi de faire leur stage II à l'ordre primaire doivent obligatoirement faire leur stage III à l'ordre secondaire. Inversement, celles qui ont choisi de faire leur stage II à l'ordre secondaire doivent obligatoirement faire leur stage III à l'ordre du primaire.

Les stages III et IV doivent être suivis selon la grille de cheminement. Par conséquent, ils ne peuvent être réalisés au cours d'une même année du calendrier universitaire (par exemple, stage III au trimestre d'automne et stage IV au trimestre d'hiver suivant).

En cas d'échec, le stage IV ne peut être repris qu'une seule fois. Pour reprendre ce cours, la personne étudiante doit en faire la demande par écrit auprès de la personne responsable du programme en faisant valoir les raisons expliquant son échec et justifiant un droit de reprise. Cette demande sera étudiée par le Comité d'évaluation d'une demande de reprise de stage, lequel est composé de la personne responsable du programme, d'une personne superviseure et de la personne responsable pédagogique des stages. Selon la recommandation du Comité d'évaluation, le droit de reprise pourra être assorti de conditions particulières d'encadrement et de réalisation. La décision du Comité d'évaluation est finale et sans appel.

Tous les stages sont évalués au moyen de la note S (succès) ou E (échec).

PRÉALABLES

Les cours préalables figurent sous la forme de "règlement pédagogique particulier" ou sous la forme de "préalable". Peu importe le libellé utilisé, dans tous les cas, les personnes étudiantes du programme doivent les respecter.

Le cours PPG1009 Projet de résolution de problèmes et synthèse de formation doit être suivi en concomitance avec le stage IV.

Pour s'inscrire au cours DME1005 Évaluation des apprentissages, la personne étudiante doit avoir réussi 45 crédits de son programme.

Pour s'inscrire au cours PED1044 La musique au service de l'enseignement, la personne étudiante doit avoir fait un minimum de 5 crédits en didactique (cours dont le titre comporte le terme "didactique").

Le cours TLE1044 doit avoir été suivi avant de faire le cours TLE1030. De plus, la personne étudiante doit avoir effectué 30 crédits de son programme afin de pouvoir s'inscrire au cours TLE1030.

Pour s'inscrire à un stage, la personne étudiante doit avoir réussi le ou les stages précédents.

Pour s'inscrire aux stage III et stage IV, les personnes étudiantes doivent avoir obtenu une moyenne minimale de 2,5/4,3.

Pour s'inscrire au stage IV, les personnes étudiantes doivent avoir également cumulé au moins 90 crédits de leur programme.

Les personnes étudiantes qui ne rencontrent pas les préalables au stage III dès l'automne de la troisième année (moyenne minimale, nombre de crédits, cours préalables et réussite du test de français prescrit par l'université) se verront contraintes de compléter leur programme de baccalauréat dans des délais plus longs que la durée prévue.

Le règlement pédagogique particulier sur les exigences en français écrit

- Toute personne étudiante admise dans un programme en enseignement a l'obligation de passer le test de diagnostic TEDFRA-Enseignement durant le premier trimestre de la première année universitaire, soit au plus tard le vingtième jour suivant le début du premier trimestre de la première année de l'inscription dans le programme. La personne étudiante recevra en temps opportun un lien web pour procéder à ce test en ligne. Toute personne étudiante n'ayant pas fait le test de diagnostic dans les délais prescrits verra son inscription bloquée pour le deuxième trimestre, et cela, jusqu'à ce que ledit test soit fait.

- Toute personne étudiante admise dans un programme de formation en enseignement doit obligatoirement passer et réussir le Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE) pour obtenir son brevet d'enseignement.

- Pour s'inscrire à la première passation au TECFÉE, toute personne étudiante doit avoir réussi au moins 12 crédits dans son programme de formation en enseignement de premier cycle ou 9 crédits, si elle chemine dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle.

- Le seuil de réussite pour chacune des deux parties du TECFÉE est de 70 % pour les programmes de formation menant au brevet d'enseignement. Pour les programmes en enseignement des langues secondes et tierces (anglais et/ou espagnol), le seuil est de 55 %.

- Le TECFÉE comportant deux parties, elles doivent être passées successivement lors d'une même passation. Si une des deux parties est réussie, la passation ultérieure portera sur la partie à réussir.

- Aucune passation du TECFÉE ne sera permise dans une autre université qu'à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

- Toute personne étudiante dans un programme de formation en enseignement de premier cycle doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage III, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.

- Toute personne étudiante dans un programme de formation en enseignement de deuxième cycle, admise à partir du trimestre d'hiver 2012, doit réussir les deux parties du TECFÉE pour pouvoir s'inscrire au stage II, et ce, au 1er décembre pour les stages du trimestre d'hiver et au 1er septembre pour les stages du trimestre d'automne.

- La personne étudiante éprouvant des difficultés à réussir le TECFÉE peut bénéficier des mesures de soutien offertes par le Centre d'aide en français (CAF) des Services aux étudiants/tes.

- La personne étudiante inscrite à tout programme de formation en enseignement menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement a droit à un maximum de trois passations pour réussir le TECFÉE sans se voir imposer de restrictions dans son cheminement par la personne responsable de programme. Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans chacune des deux parties du TECFÉE après trois tentatives, la poursuite dans le programme est assujettie à des exigences particulières de la part de la personne responsable du programme, qui pourrait exiger que la personne étudiante suive des cours d'appoint ou toutes autres activités jugées pertinentes pour développer les compétences langagières requises pour la passation d'un tel test. En conséquence, la personne responsable du programme pourrait exiger que la personne étudiante ajuste son choix de cours et son cheminement dans le programme de façon à favoriser sa réussite au TECFÉE.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour toute question ou demande d'information, nous vous invitons à contacter l'une des codirectrices du programme aux coordonnées suivantes:

Lise-Anne St-Vincent, Ph.D., Professeure
dir.prem.cycle.adapt@uqtr.ca
Codirectrice du programme
Département des sciences de l'éducation
819 376-5011 poste 3645

Corina Borri-Anadon, Ph.D., Professeure

dir.prem.cycle.adapt@uqtr.ca
Codirectrice du programme
Département des sciences de l'éducation
819 376-5011 poste 3623